


*Mairie 39, rue Welschinger - 67600 MUTTERSHOLTZ*

 **03 88 85 10 13**

*Séance n° 2024-01*

# CONSEIL MUNICIPAL MUTTERSHOLTZ

## Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024

La date et l'heure de la réunion sont portées à la connaissance des conseillers le 5 15 janvier 2024 avec mention de l'ordre du jour détaillé.

Président : Patrick BARBIER, Maire.

Conseillers municipaux présents :

Michel RENAUDET, Martine KILCHER, Luc DETTWYLER, Céline VINOT maire-adjoints.

Jean-Marc GANDER, Hubert BASS, Jean-Marie DEFRANCE, Bruno BRIOT, Gilles BERNHARD, Marie ETTWILLER, Yannick BRAUN, Régis GRAFF, Véronique OECHSEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Elisabeth LESTEVEN-PICARD à Gilles BERNHARD, Geneviève WENDELSKI à Marie ETTWILLER, Elise MALBLANC à Yannick BRAUN,

Conseillers municipaux excusés : Viviane RETTERER, Séverine BLEC-OECHSEL (à compter du point 2.a)

Assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire : Julien RODRIGUES, secrétaire général.

---

Le Maire salue l'assemblée. Il est 20 heures quand la séance est ouverte.

---

*Présentation de Mme Elisa FAZIO, nouvelle gestionnaire Etat-Civil/Population*

### 1. Assemblées

- a) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2023

### 2. Patrimoine naturel

- a) Forêt communale : programme de travaux 2024 et coupes 2025

### 3. Urbanisme

- a) Aménagement de la rue des Jardins : convention avec l'ATIP
- b) ZAN : approbation de la stratégie foncière communale et identification des sites

### 4. Finances

- a) Renouvellement de la convention avec la SAVA
- b) Subvention de rénovation énergétique à Mme Marthe WAHL, rue Dadelsen
- c) Subvention à une classe découverte canoë

### 5. Divers :

\*\*\*

### Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer en début de chaque séance un secrétaire choisi en son sein et il est convenu que chaque conseiller municipal remplira cette fonction à tour de rôle et selon l'ordre du tableau. Yannick BRAUN est ainsi désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

*Adopté à l'unanimité*

---

## 1. Assemblées

### a) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2023

Le maire expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 a été transmis pour examen aux membres du conseil municipal et qu'aucune remarque n'a été enregistrée en mairie.

Il demande ensuite aux conseillers s'ils ont des observations à formuler en séance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte dans la teneur initialement diffusée le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

---

*Adopté à l'unanimité*

---

## 2. Patrimoine naturel :

### a) Forêt communale : programme de travaux 2024 et coupes 2025

#### Exposé du maire :

Au vu des documents transmis par le responsable de l'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts de Sélestat, à savoir :

- Programme d'actions pour l'année 2024 chiffré à 5.150 € HT, révisé à la baisse après réunion entre M. Luc Dettwyler
- État de prévision des coupes pour l'année 2024,
- Proposition d'honoraires d'assistance technique pour un montant de 1.800 € HT,

Par ailleurs, comme chaque année, l'Office National des Forêts (ONF) soumet à la commune, pour approbation, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la campagne 2024, en prévision des coupes qui seront réalisées en 2025.

#### Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le programme d'actions pour l'année 2024, à l'exception des lignes « entretien de périmètre, toilettage après exploitation, intervention en futaie irrégulière et entretien des sentiers »
- D'adopter l'état de prévision des coupes pour l'année 2024
- De confier l'encadrement et la direction de l'ensemble des actions à l'ONF en précisant que toutes les dépenses proportionnelles (honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre et honoraires de gestion de la main-d'œuvre) seront payées au vu des justificatifs de l'assiette de calcul.
- D'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2025
- De demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document correspondant,

---

*Adopté à l'unanimité*

---

## 3. Urbanisme :

### a) Aménagement de la rue des Jardins : convention avec l'ATIP

#### Exposé du maire :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet d'aménagement de la rue des Jardins. Afin de déterminer les coûts et les modalités de financement il convient de commencer les études dès maintenant. Il propose, dès lors, de recourir aux services de l'ATIP pour l'élaboration du programme et l'assistance au choix d'une équipe de maîtrise

d'œuvre. L'ATIP prévoit une enveloppe de 23 demi-journées d'intervention. Au tarif de 300 € la demi-journée, la mission serait donc de 6.900 €. Il est à noter que cette évaluation comprend 5 demi-journées optionnelles.

Il est proposé au Conseil municipal :

- Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique pour l'accompagnement technique pour l'aménagement de la rue des jardins, correspondant à 23 demi-journées d'intervention (mission de base + modules complémentaires).
- Prend acte du montant de la contribution 2024 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

---

***Adopté à 15 voix pour et une voix contre (Véronique Oechsel ne prend pas part au vote)***

---

### **3. Urbanisme :**

#### **b) ZAN : approbation de la stratégie foncière communale et identification des sites**

Exposé du maire :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Muttersholtz s'est engagée depuis des années dans une limitation de l'étalement urbain et la protection des espaces naturels agricoles et forestiers, à travers son Plan Local d'Urbanisme et diverses démarches volontaristes (résorption de la vacance, opération cœur de village, démarche de stratégie foncière...).

Dans le cadre de la démarche de stratégie foncière initiée en 2021 avec l'Etablissement Public Foncier (EPF), la commune a actualisé un diagnostic des « potentiels fonciers » en zone urbanisée.

Repérés en fonction de leur faible densité, de la qualité patrimoniale du bâti supporté et son degré d'occupation, de leur superficie, de leur emplacement stratégique ou encore de leur degré de viabilisation..., ces emprises sont susceptibles de participer, de façon structurante, à la mise en œuvre du projet communal (diversification de l'offre de logements, aménagement d'espaces publics qualitatifs, mise en valeur de la centralité etc...).

L'identification et la hiérarchisation de ces potentiels fonciers dote la commune d'une feuille de route indicative afin d'engager des actions adaptées en cas de mutation, telles que :

- Une veille foncière sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Demandes d'Autorisation d'Urbanisme impactant ces biens,
- L'instauration d'un dialogue avec les propriétaires sur les conditions de mutation de leur(s) bien(s) (vocation, qualité de l'aménagement et/ou de la réhabilitation),
- Des acquisitions foncières ciblées
- Des adaptations du PLU pour faire évoluer les règles de constructibilité du site quand de besoin, notamment via des OAP...

Cet inventaire des gisements fonciers n'est pas exhaustif, et n'obère pas la possibilité pour la commune d'intervenir en matière d'action foncière sur tout bien faisant l'objet d'une DIA en secteur U et AU, en vue d'un projet d'intérêt général.

Vu

- La délibération du 28 mars 2019 du Conseil Municipal approuvant le PLU de Muttersholtz,
- La délibération du 1er septembre 2020 du Conseil Municipal instituant le droit de préemption urbain sur les zones U et Au du PLU et donnant délégation au Maire pour l'exercice du droit de préemption urbain,
- La délibération du 10 juin 2021 approuvant les principes et objectifs de préemption en centre village

- La présentation en Conseil Municipal du 14 décembre 2023 des travaux menant à l'identification des potentiels fonciers,
- La réunion de commission du 11 janvier 2024

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'acter le bilan des sites stratégiques répertoriés en présente annexe
- D'autoriser M. Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires afin de cadrer le devenir des fonciers identifiés, et le cas échéant de proposer d'en faire l'acquisition
- D'aviser le Conseil de toute mutation relative à ces biens en vue de définir les actions à engager.

***Adopté à 14 voix pour 2 abstentions 1 contre***

#### **4. Finances :**

##### **a) Renouvellement de la convention avec la SAVA**

Exposé du maire :

Monsieur le Maire soumet au conseil le renouvellement de la convention avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace (SAVA) pour la période 2024-2028.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention avec la SAVA pour une durée de 5 ans
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document à intervenir

***Adopté à l'unanimité***

#### **3. Finances :**

##### **b) Subvention de rénovation énergétique à Mme Marthe WAHL, rue Dadelsen**

Exposé du maire :

Monsieur le Maire rappelle le dispositif en vigueur concernant les travaux de rénovation énergétique. Il expose le projet suivant :

*Marthe WAHL, propriétaire occupant (PO), réhabilitation d'un logement, gain énergétique 51 % :*

	Montant des travaux TTC	Montant Subvention	Sur montant TTC	Sur assiette éligible
Montant des travaux TTC	46 353			
Assiette éligible ANAH	35 815			
ANAH PO		24 250	52%	68%
CeA		2 000	4%	6%
CCS et CARSAT		4 950	11%	14%
Commune Muttersholtz		1 750	4%	5%
<b>Total Subvention</b>		<b>32 950</b>	<b>71%</b>	<b>92%</b>

Il est proposé au Conseil municipal :

- De verser une subvention de 1.750 € à *Marthe WAHL* pour des travaux de rénovation énergétique au *15, rue Jean-Paul de DADELSEN*, en tant que propriétaire occupant
- D'inscrire les crédits au compte 6574 lors du vote du Budget Primitif
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir

***Adopté à l'unanimité***

#### 4. Finances :

##### c) Subvention à deux classes « découverte » canoë

###### Exposé du maire :

Monsieur le Maire expose le projet de l'école élémentaire de classes « découverte » canoë pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 au mois de mai et juin 2024. Le coût est d'environ 50 € par élève (encadrement du stage et déplacement). L'école sollicite une participation de la commune. Monsieur le Maire propose une participation communale de 25 € par enfant.

###### Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter la proposition du maire de verser une subvention maximale de 1.200 € à la coopérative scolaire correspondant à 25 € par enfant participant sur présentation de la liste des enfants participants
- D'inscrire cette somme au budget primitif à l'article 6574

---

***Adopté à l'unanimité***

---

#### 5. Divers :

\*\*\*

La séance est levée à 22 h